

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Molac, Mme Froger et M. Warsmann

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.